

Réunion du 23 mars 2018

Médecine du travail

# Reco MP

- Modalités de reconnaissance MP.
- Tableaux.
- CRRMP.

# Evolution réglementaire

- Lettre ministérielle de 2012.
- LR-DRP-1-2013.
- Décret 07 juin 2016.
- Circulaire 19-2016.

# Affections

- CMI acceptés

- Etat de stress post traumatique,
- Troubles dépressifs,
- Troubles anxieux,

- CMI refusés

- Burn out,
- Harcèlement,
- Mobbing

# Risques psycho sociaux 1

- Intensité et complexité du travail.
- Horaires de travail difficiles.
- Exigences émotionnelles.
- Faible autonomie au travail.

# Risques psycho sociaux 2

- Rapports sociaux au travail dégradés.
- Conflits de valeurs.
- Insécurité de l'emploi et du travail.

# Modalité d’instruction des demandes :

✓ LR-DRP-8 -2017

Questionnaire contradictoire RPS.

Enquête contradictoire RPS.

✓ Examen clinique de l’assuré.

# Evaluation critères de gravité 1

- Consommation de soins.
- Arrêt de travail.
- Questionnaires et enquêtes.



# Evaluation critères de gravité 2

- Connaissance de l'entreprise.
- Avis du médecin du travail.
- Déroulement et chronologie des faits.